

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 9 Août 2019**

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil dix-neuf et le neuf du mois d'Août à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le deux Août s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : RAPPORT N°6 DU CLETC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18 00335 en date du 28 mars 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Vu le rapport n°6 de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, la CLETC, a approuvé la méthodologie mis en œuvre afin d'évaluer les charges à transférer,

Considérant que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'E.P.C.I. ou aux communes (cas de restitution) pour les exercer.

Considérant, que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez s'est réunie le 27 mars, le 2 mai, le 1^{er} juin, le 29 juin, le 28 septembre et le 07 décembre 2018 et le 21 juin 2019 afin de valoriser les charges transférées suite à la modification de ses statuts.

AR PREFECTURE

063-216301424-20190809-09_08_2019_30-DE
Reçu le 02/09/2019

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC :

- Primo-Evaluation du transfert de compétence ALSH et Périscolaire Mercredi de la Commune d'Ambert
- Primo-Evaluation du transfert de l'Auberge des Supeyres

Considérant, le rapport n° 6 de la C.L.E.T.C. joint en annexe qui précise la méthodologie mise en œuvre pour procéder à l'évaluation des transferts de charges inhérents à ces points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents :

- 1.- d'approuver le rapport n°6 de la C.L.E.T.C. joint en annexe,
- 2.- d'autoriser en conséquence Madame le Maire à signer tous documents afférents.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**



**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS****Séance du 9 Août 2019**

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil dix-neuf et le neuf du mois d'Août à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le deux Août s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : ACHAT D'UNE ETRAVE ET D'UN JEU DE CHAINES A NEIGE-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder au remplacement des chaînes à neige et de l'étrave servant à assurer le déneigement des voies communales.

Elle présente les devis établis par les établissements MCDA à Cunlhat :

- **Paire de chaînes à neige** de type PEWAG pour pneus avant 14,9 R 24 avec barrettes : **2000,00 € HT, 2 400 € TTC.**
- **Etrave à neige** de type ARVEL : **14 300 € HT, 17 160 € TTC.**

TOTAL DU PROJET : 16 300 € HT, 19 560 € TTC.

Elle rappelle à l'assemblée que ces achats peuvent bénéficier d'une subvention attribuée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'acquisition de matériel de déneigement compte tenu du nombre d'habitants et du classement de la commune en zone de montagne dont l'altitude est supérieure à 800 m.

AR PREFECTURE

063-216301424-20190809-09_08_2019_31-DE
Reçu le 02/09/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que, considérant :

- La vétusté du matériel en cours d'utilisation pour assurer le déneigement sur les voies communales.
 - La commune se doit d'assurer la sécurité de l'employé chargé du déneigement et des usagers empruntant les voies communales.
 - Les voies communales se doivent d'être parfaitement dégagées afin de rendre optimum la circulation de tous véhicules devant emprunter lesdites voies.
-
- Approuve le projet d'acquisition de chaînes à neige et d'une étrave
 - Accepte les devis fournis par les établissements MCDA
 - Prend note du montant total du projet, soit 14 300 € HT, 17 160 € TTC
 - Demande la subvention accordée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'acquisition du matériel de déneigement.

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and red, with the text "MAIRIE de ECHANEDÈS" at the top and "63 Puy-de-Dôme" at the bottom. In the center of the seal is a red emblem featuring a figure holding a staff, surrounded by a wreath.

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 Août 2019

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil dix-neuf et le neuf du mois d'Août à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le deux Août s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., RENAUDIAS Y., BERRARD E., LEJEUNE D.

Absent représenté :

Absent : VAN DEN BERG H., DUTOUR V.

Monsieur Christian HEUX a été désigné secrétaire de séance

Objet : DM POUR ACHAT DIVERS MATERIEL

Le Conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants en vue de l'acquisition de divers matériels.

2315- 177 : - 6 000 €

2158-178 : 3 500 €

21578-178 : 2 500 €

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,**

